REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU RHÔNE

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **15 juin 2009**

Délibération n° 2009-0813

commission principale : proximité et environnement

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Partenariat avec le Centre national de recherche scientifique (CNRS) et l'Ecole nationale des travaux publics d'Etat (ENTPE), dans le cadre de la recherche et du développement, dans le domaine de la ressource en eau potable - Attribution de subventions

service : Direction générale - Direction de l'eau

Rapporteur : Monsieur Coulon

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 5 JUIN 2009

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 16 JUIN 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Buna, Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mme David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Appell, Ariagno, Augoyard, Auroy, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mme Benelkadi, M. Bernard B, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Gentilini, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gléréan, Goux, Grivel, Havard, Huguet, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Kabalo, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Lyonnet, Meunier, Millet, Morales, Muet, Mme Palleja, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Sturla, Suchet, Terracher, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent.

Absents excusés : M. Reppelin (pouvoir à M. Desseigne), Mmes Elmalan (pouvoir à M. Jacquet), Guillemot (pouvoir à M. Longueval), Besson (pouvoir à M. Touleron), M. Barge (pouvoir à M. Assi), Mme Ait-Maten (pouvoir à M. Sécheresse), MM. Albrand (pouvoir à Mme Ghemri), Balme (pouvoir à M. Plazzi), Mmes Baume (pouvoir à M. Coste), Bocquet (pouvoir à M. Forissier), MM. Chabert, Chabrier (pouvoir à M. Kabalo), Mme Dagorne (pouvoir à M. Gignoux), MM. Geourjon (pouvoir à M. Augoyard), Gillet (pouvoir à M. Vincent), Guimet (pouvoir à M. Léonard), Justet (pouvoir à M. Goux), Mmes Pesson (pouvoir à M. Kimelfeld), Pierron (pouvoir à M. Lévêque), M. Turcas (pouvoir à M. Buffet), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Corazzol), M. Vurpas (pouvoir à M. Uhlrich), Mme Yérémian (pouvoir à M. Barthelémy).

Absents non excusés : Mmes Peytavin, Bab-Hamed, Bailly-Maitre, MM. Ferraro, Galliano, Genin, Giordano, Mme Hamdiken-Ledesert, M. Louis, Mme Perrin-Gilbert, MM. Pillonel, Réale, Serres.

Séance publique du 15 juin 2009

Délibération n° 2009-0813

commission principale :	proximité et environnement
objet :	**Partenariat avec le Centre national de recherche scientifique (CNRS) et l'Ecole nationale des travaux publics d'Etat (ENTPE), dans le cadre de la recherche et du développement, dans le domaine de la ressource en eau potable - Attribution de subventions**
service :	Direction générale - Direction de l'eau

Le Conseil,

Vu le rapport du 27 mai 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le Centre national de recherche scientifique (CNRS) et l'Ecole nationale des travaux publics d'Etat (ENTPE), établissements publics à caractère scientifique et technologique, interviennent à différents stades de la recherche, en particulier dans les processus d'échanges de l'eau de milieux superficiels vers des milieux souterrains.

Plusieurs actions de collaboration avec la direction de l'eau de la Communauté urbaine ont été mises en place au cours des dernières années et plus particulièrement dans le domaine de la réinfiltration d'eaux pluviales en nappe phréatique, notamment dans le cadre des actions portées par le Groupe de recherche Rhône Alpes sur les infrastructures de l'eau (GRAIE) et de l'Observatoire de terrain en hydrologie urbaine (OTHU).

Il apparaît souhaitable de prolonger cette collaboration dans le domaine des échanges entre les milieux superficiels et souterrains qui servent de ressource à la Communauté urbaine pour l'alimentation en eau potable sur des aspects quantitatifs et qualitatifs par une convention de partenariat particulière pour le champ captant de Crépieux-Charmy.

Cette disposition permettrait de mieux comprendre les modalités de transfert de l'eau et des polluants éventuels des bras du Rhône en direction des puits de captage et d'adapter en conséquence les modes de fonctionnement des pompages.

La convention proposée fixe les principes de collaboration et précise les personnels techniques référents pour chaque partenaire.

Elle aurait une durée de six mois à compter de sa signature. Selon les résultats obtenus, il pourra être envisagé une suite en 2010 et 2011.

Il s'agit, pour le CNRS et l'ENTPE, d'une mise à disposition réciproque de moyens humains, la subvention de la Communauté urbaine serait de 13 700 € à répartir entre ces deux établissements respectivement à hauteur de 10 450 € et 3 250 € ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission proximité et environnement ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention d'équipement d'un montant de 10 450 € au profit du Centre national de recherche scientifique (CNRS) et de 3 250 € au profit de l'Ecole nationale des travaux publics de l'Etat (ENTPE) dans le cadre d'une collaboration dans le domaine de la ressource en eau potable,

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine, le Centre national de recherche scientifique et l'Ecole nationale des travaux publics de l'Etat définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le président à signer ladite convention.

3° - La dépense d'exploitation sera imputée sur les crédits inscrits au budget annexe des eaux - exercice 2009 - compte 674 300.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 18 juin 2009.